

Communiqué de presse (nombre de caractères : 3813)

Berne/Zurich, le 13 décembre 2021

Le Conseil national veut interdire l'importation de fourrures tourmentée

Le Conseil national a approuvé aujourd'hui, lundi 13 décembre 2021, par 144 voix contre 31, l'interdiction d'importer des produits à base de fourrure fabriqués dans des conditions cruelles pour les animaux. Les organisations de protection et de défense des animaux se réjouissent de cette décision. Il appartient désormais au Conseil des Etats d'interdire définitivement l'importation.

Depuis des années, les groupes de protection et de défense des animaux luttent pour une interdiction des importations de fourrures. Ils l'ont fait, tout récemment, avec la campagne "We Care – We Don't Wear", qui a accompagné la motion Aebischer pendant plus de deux ans.

Angelina Dobler, responsable de la campagne Campax :

"L'industrie de la fourrure n'est pas seulement nocive pour les animaux. Elle a également un impact négatif sur l'environnement et sur les consommateurs. Depuis la tragédie qui a eu lieu au Danemark, où 17 millions de visons ont dû être abattus en raison de la propagation du coronavirus, il est clair que l'industrie de la fourrure est néfaste. Le Conseil national reconnaît l'urgence de mettre fin à ces dangers et le souhait de la population d'obtenir une meilleure protection des animaux."

Vera Weber, présidente de la Fondation Franz Weber :

"L'adoption de la motion par le Conseil national est une très bonne nouvelle. La production de fourrures issues de la maltraitance animale est déjà interdite en Suisse. Cela n'a aucun sens d'importer de l'étranger des produits obtenus de manière aussi cruelle. La Suisse vient de faire un grand pas en avant pour la protection des animaux dans le monde entier !"

Depuis des années, des sondages montrent que les consommateurs souhaitent une telle interdiction d'importation, mais les interventions allant dans ce sens ont toujours échoué au Parlement.

Jusqu'à présent, les souffrances des animaux à fourrure n'ont été compensées que par une obligation de déclaration inefficace : Depuis son introduction en 2014, une grande partie des magasins contrôlés par la Confédération déclarent la fourrure de manière erronée, insuffisante ou ne la déclarent pas du tout, et la révision partielle de 2020 n'y change rien.

Nadja Brodmann, membre de la direction de la Zürcher Tierschutz :

"Même une obligation de déclaration conçue et mise en œuvre de manière optimale ne peut pas empêcher que des articles en fourrure obtenus de manière cruelle pour les animaux continuent d'être importés et vendus. Le Conseil national a désormais tiré la

bonne conclusion de ces constatations, avec pour objectif de faire disparaître définitivement la souffrance animale due à ces importations."

De plus en plus de pays et de villes interdisent les fermes à fourrure ou la production d'articles en fourrure, ou édictent des interdictions complètes de vente ([liste complète](#)). Mais la Suisse - le pays qui dit avoir la "loi sur la protection des animaux la plus stricte au monde" - est restée jusqu'à présent à la traîne et s'est abstenue de toute démarche. Et ce, bien que des interdictions similaires soient déjà en vigueur pour les peaux de chat, de chien et de phoque.

Céline Schlegel, directrice adjointe d'Animal Rights Switzerland :

"Le oui du Conseil national est un énorme triomphe pour la protection des animaux. La Suisse donne ainsi également un signal international contre la cruauté envers les animaux. Nous espérons maintenant que le Conseil des Etats obtiendra le même résultat."

Andreas Rüttimann, collaborateur juridique à la Fondation Tier im Recht :

"Une interdiction des importations de produits en fourrure fabriqués de manière cruelle pour les animaux est urgente du point de vue de la protection des animaux et serait en outre compatible avec les engagements commerciaux internationaux de la Suisse."

Contact :

Directrice de campagne
Angelina Dobler, Campax
077 527 54 25 / adobler@campax.org

Information juridique
Anna Zangger, Fondation Franz Weber
076 306 48 59 / annazangger@ffw.ch

Renseignements sur l'élevage d'animaux à fourrure en Suisse et à l'étranger
Nadja Brodmann, Zürcher Tierschutz
079 334 91 70 / nbrodmann@zuerchertierschutz.ch

Organisations qui soutiennent la campagne :

- Campax
- Stiftung für das Tier im Recht (TIR)
- Animal Rights Switzerland
- Fondation Franz Weber
- Zürcher Tierschutz
- PETA
- Susy Utzinger
- NetAP
- ProTier
- Tier im Fokus (tif)
- ATRA